

UNION --- TRAIT D'UNION--- TRAIT D'UNION--- TRAIT D'UNION---

1 - EDITORIAL

Pour notre Fédération la FAMAF, l'année 2007 aura été une année importante. Pour la première fois, elle a lancé un concours national, « les Mariannes du Civisme », concernant les taux moyens de participation de toutes les communes de France (Métropole et Outre-mer) aux élections présidentielles et législatives de 2007. Ce fut un travail informatique et administratif important, essentiellement réalisé par le bureau de l'ADAMY. Une cérémonie officielle, en novembre 2007, au sein du Congrès des Maires de France, a permis au Président de l'AMF, Jacques PELISSARD et au Président de la FAMAF, Pierre LUDIN, de remettre trophées et diplômes aux Maires des Communes lauréates.

Dans notre département également, ont été désigné les 35 communes les plus civiques. Au cours d'une très belle et très chaleureuse cérémonie, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'UMY, le 31 janvier 2008 à la Mairie de Rambouillet, le Président Guy PELISSIER et moi-même avons honoré ces communes en leur remettant une belle plaque d'acier émaillé pour les premières et un beau diplôme pour chacune d'elles. Les représentants de l'ADAMY à cette cérémonie ont été chaudement félicités par les autorités officielles pour cette nouvelle action d'encouragement au civisme de nos concitoyens.

Au cours de cette cérémonie, j'ai annoncé que l'ADAMY ferait à nouveau **un concours de civisme en 2008** à partir des résultats des élections municipales.

L'ADAMY a bien sûr continué en 2007 ses interventions dans les écoles, la police ou lors des cérémonies de naturalisations. Il faut souligner une forte accélération sur l'année scolaire 2007/2008 des demandes des écoles et collèges pour recevoir des anciens Maires ou Adjoints. L'appui de l'Inspecteur de l'Académie de Versailles a, cette fois-ci, largement porté ses fruits, nos intervenants sont presque débordés de travail. Il serait souhaitable que d'autres membres de l'ADAMY acceptent de venir les aider dans cette action hautement utile et intéressante !

L'année 2008 marquera un tournant important dans l'histoire de notre Fédération. En effet, notre président national Pierre LUDIN ayant décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat de



MAIRIE DE CHESNAY

3 ans, le prochain congrès FAMAF, à Fréjus (30 septembre - 3 octobre), aura à élire un nouveau Président et un nouveau Bureau

Cette année 2008 sera aussi pour toutes les associations départementales de la FAMAF, et en particulier pour la nôtre, une année favorable au recrutement de nouveaux membres. En effet, à l'occasion du renouvellement des élus municipaux de mars 2008, de nombreux Maires et Adjoints sortants ne seront pas réélus, que ce soit volontairement ou par suite d'un « accident » électoral. Belle occasion de mener une campagne très active de recrutement, campagne qui devra mobiliser tous les membres actuels de l'ADAMY. Pour convaincre de nouveaux collègues de nous rejoindre, rien ne vaut en effet « le bouche à oreille », le témoignage de chacun sur l'ambiance amicale de notre Association et nos nombreuses activités civiques, culturelles et touristiques !

Notre devise « Servir Encore », garante de nos intentions et de notre sérieux, me paraît par elle-même susceptible d'attirer les meilleurs des « sortants » à continuer la mission qu'ils se sont donnée de dévouement à leurs concitoyens ■

YVES GUIBERT

SOMMAIRE

1- EDITORIAL Par Yves Guibert Président de l'ADAMY	p.1
2-DOSSIER L'Europe ne se fera pas d'un coup...	p.2-3
3 - INSTRUCTION CIVI QUE par L'ADAMY En milieu carcéral Au sein de la Police Nationale Auprès de l'Education Nationale Face aux nouveaux naturalisés	p.4-5-6
4 - ENQUÊTES PUBLIQUES	p.6
5- FAMAF La Marianne du Civisme 2007 Congrès 2008	p.7
6 - PARTAGER L'ADAMY voyage La FAMAF en croisière Nos Assemblées générales Calendrier 2008	p.8

L'Europe ne se fera pas d'un coup.....

Robert Schuman - 9 mai 1950

La fin de l'année 2007 a vu, le 13 décembre, la signature à Lisbonne par les 27 Etats membres de l'Union Européenne d'un nouveau traité institutionnel. Selon toute vraisemblance ce traité sera ratifié par les 27 au cours du premier semestre 2008, et la Présidence française de l'Union Européenne qui se tiendra du 1^{er} juillet au 31 décembre prochain aura la charge de préparer la mise en application dès le 1^{er} janvier 2009 des nouvelles institutions de l'Union.

Ceci étant, un grand nombre de nos concitoyens se posent des questions : ce traité de Lisbonne est-il légitime alors qu'il a été ratifié en France le 7 février dernier par voie parlementaire et non référendaire ? Est-il identique au projet de traité constitutionnel rejeté par la consultation populaire de 2005 ? Qu'ajoutera-t-il d'essentiel aux institutions actuelles de l'Union ? Mettra-t-il fin à la paralysie de l'Union Européenne constatée depuis le rejet du projet de constitution soumis au référendum de mai 2005 ? Et enfin : quelle Europe construisons nous ?

Essayons de voir clair dans ces questions qui, finalement, n'ont guère fait l'objet de débats publics lors de la ratification du traité.

La ratification par voie parlementaire est-elle légitime ?

Juridiquement, incontestablement oui : la constitution française donne au Président de la République la faculté de faire ratifier les traités internationaux par la voie du référendum ou par la voie parlementaire. Nos élus à l'Assemblée Nationale et au Sénat sont légalement les représentants légitimes du peuple.

Politiquement, certains ont soutenu que ce traité aurait eu plus de force avec une ratification populaire. C'est vrai, mais tous ceux qui ont suivi de près la campagne du référendum en 2005 ont constaté que les débats sur le projet de constitution ont porté non sur les modifications institutionnelles qu'il proposait mais sur les politiques (économiques, sociales, etc..) menées par l'Union Européenne. Or l'Europe s'enferme depuis plus de quinze ans dans un débat sur la réforme des institutions qui l'empêche d'avancer dans des domaines où la pression de la conjoncture impose d'aller vite. En outre

les élections parlementaires européennes auront lieu au printemps 2009 et précéderont l'installation d'une nouvelle Commission au début de l'automne, et il était indispensable que les nouvelles dispositions institutionnelles soient mises en place avant cette échéance.

Le traité est-il identique au projet de constitution soumis au référendum en mai 2005 ?

Le projet soumis au référendum de 2005 se substituait aux traités antérieurs et se présentait comme l'élément fondateur, la constitution, d'un Etat à vocation fédérale.

Le traité de Lisbonne se borne à amender et à réorganiser les traités antérieurs en y ajoutant l'essentiel des dispositions de la partie I du projet de constitution. Mais ce n'est pas une constitution. C'est un traité qui sera modifiable comme l'étaient les traités antérieurs. Il est donc très différent dans son esprit et dans sa forme du projet de traité constitutionnel.

Pourquoi fallait-il modifier les institutions actuelles de l'Union ?

Les traités qui gouvernent le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment le dernier en date, le traité de Nice négocié en 2000, ont été conçus pour permettre à l'Europe de fonctionner avec six puis douze Etats membres. Ils sont inadaptés au fonctionnement d'une Europe à 27, dans laquelle les intérêts et les objectifs des Etats membres peuvent être très divergents.

La première carence des institutions actuelles est l'extrême rigidité du système de décision, en particulier au Conseil, où le seuil de majorité nécessaire pour prendre une décision à la majorité qualifiée est fixé à 74% des voix attribuées aux Etats membres.

En outre un trop grand nombre de décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des Etats membres, ce qui limite considérablement les initiatives, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, la grande délinquance, les changements climatiques, etc...

De même l'extrême complexité des procédures juridiques entrave l'action de l'Union dans ses relations avec le reste du monde.

C'est pourquoi une révision des institutions permettant d'améliorer

le fonctionnement de l'Union est devenue indispensable et urgente. Aujourd'hui, les dispositions du traité de Nice ne donnent pas à l'Union Européenne les moyens de faire face aux défis qui l'attendent, ni même, tout simplement, la capacité de décider à 27.

Qu'apporte le traité de Lisbonne aux institutions de l'Union ?

Les avancées du traité de Lisbonne par rapport aux institutions actuelles sont considérables. Pour n'en évoquer que l'essentiel, retenons :

- L'octroi de la personnalité juridique à l'Union Européenne
- Une répartition claire et stricte des compétences entre l'Union et les Etats membres. « L'Union n'agit que dans les limites des compétences que les Etats membres lui ont attribuées dans les traités pour atteindre les objectifs que ces traités établissent ».
- Le contrôle des Parlements nationaux sur le respect du partage des compétences entre l'Union et les Etats membres. « L'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les Etats membres, tant au niveau national qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union ».
- Le renforcement des pouvoirs du Parlement Européen, et notamment l'extension de son pouvoir de codécision (grâce auquel le Parlement Européen et le Conseil sont à égalité pour l'adoption de textes législatifs) à une quarantaine de nouveaux domaines.
- Au Conseil des Ministres, l'extension de la prise de décision à la majorité qualifiée (au lieu de l'unanimité) à plus de cinquante nouveaux domaines
- Une règle plus équitable pour prendre au Conseil les décisions à la majorité qualifiée : « les décisions seront adoptées si elles réunissent au moins 55% des Etats membres participants réunissant au moins 65% de la population de ces Etats ». C'est ce qu'on appelle la règle de la double majorité.
- Le Conseil des Ministres siègera en public.
- L'Europe aura un visage : Le Président du Conseil Européen (qui ne sera plus un Chef d'Etat en exercice) sera élu pour 2 ans 1/2, et renouvelable une fois.
- Elle aura un Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui sera également Vice Président de la commission et membre du Conseil des

Ministres, et assisté d'un service diplomatique.

- Un droit d'initiative citoyenne est instauré, selon lequel une pétition signée par un million de citoyens obligera le Conseil à mettre un sujet à l'ordre du jour.

- Le traité apporte des réponses au déficit social de l'Europe, par la définition d'objectifs tendant au plein emploi et au progrès social, par la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux et la création d'une base juridique pour les services d'intérêt général (nos services publics).

- La Charte des droits fondamentaux du citoyen européen est dotée d'une valeur juridique contraignante.

- Enfin, une clause permet le retrait volontaire d'un Etat qui souhaiterait se retirer de l'Union.

Dispositions retardées et dérogations

Conséquences du rejet français et néerlandais, des dispositions qui avaient été adoptées dans le projet de traité constitutionnel ont été remises en question.

- La règle de la double majorité pour la prise de décision au Conseil ne sera, à l'instigation de la Pologne, appliquée qu'en 2017, soit avec près de dix ans de retard

- Toujours à l'initiative de la Pologne, un droit de veto temporaire est reconnu aux Etats membres mis en minorité au Conseil

Les protocoles accompagnant le traité de Lisbonne accordent au Royaume Uni et à l'Irlande le droit de ne participer à l'ensemble de l'espace de liberté, de sécurité et de justice et à la Charte des droits fondamentaux. Qu'un citoyen français puisse invoquer ses droits européens auprès de ses juges alors qu'un citoyen britannique ne le pourra pas est, certes, une profonde entorse à l'idéal d'un destin commun partagé.

Différences essentielles entre le traité de Lisbonne et le projet de traité constitutionnel de 2005 ?

Le traité est simplifié dans ses ambitions en ce qu'il ne cherche pas à définir un nouvel objectif de fond pour l'Union Européenne.

Le traité de Maastricht avait créé l'Union Européenne et la monnaie unique, jeté les bases d'une politique étrangère commune et intégré la justice et les affaires intérieures dans la construction de l'Europe.

Le projet de constitution de 2005 jetait les prémisses de la construction d'un Etat fédéral européen.

Rien de tel dans le traité de Lisbonne dans lequel disparaissent les termes de « Constitution », de « Ministre des affaires étrangères », de « lois » et de « lois cadres » européennes

Ne sont pas repris non plus dans ce texte, et cela nous est plus sensible, les **symboles de l'Union Européenne** : le drapeau européen, l'hymne européen (extrait de la neuvième symphonie), la devise (l'Union dans la diversité), la monnaie européenne, et la journée de l'Europe le 9 mai.

Cependant, à l'exception de la devise, ces symboles ont déjà été reconnus par les institutions européennes : le drapeau, l'hymne et la journée de l'Europe ont été adoptés par le conseil Européen de Milan en juin 1985, et l'euro est consacré par le traité de Maastricht.

L'avenir de l'Europe

Le traité de Lisbonne se borne donc à doter l'Union d'institutions qui lui permettront de fonctionner à 27, et de le faire de façon plus transparente (par la clarification des compétences), plus démocratique (par l'accroissement des pouvoirs du Parlement Européen), et plus efficace (par l'extension des décisions prises au Conseil sous le régime de la majorité qualifiée).

Il n'est qu'un moyen. Il ne préjuge pas de ce que sera l'avenir de l'Europe. L'avenir de l'Europe sera ce que nous le ferons.

En faisant cette réflexion on ne peut s'empêcher de se remémorer la phrase de Robert Schuman dans sa déclaration du 9 mai 1950 qui proposait la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe, cette phrase devenue célèbre dont les premiers mots ont inspiré le titre de cet article, et qui disait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Le projet européen repose sur une mémoire commune de trois millénaires. Il a progressé davantage depuis soixante ans que tout au long des trente siècles précédents et nous a déjà apporté le bien le plus précieux : plus d'un demi siècle de paix, soit la plus longue période de paix de notre histoire.

Le projet de traité constitutionnel de 2005 était une construction d'ensemble qui, abolissant tous les traités antérieurs, tentait de définir un modèle d'Union Européenne. Les « non » français et néerlandais au référendum ont ramené la construc-

tion européenne à ce qu'elle était dans la vision prémonitoire de ses « pères fondateurs ».

Le traité de Lisbonne est une étape, une étape devenue indispensable, mais seulement une étape, dans un processus qui sera fait de réalisations concrètes créant ou développant une solidarité entre les Etats membres pour répondre aux problèmes posés par l'évolution du monde

Par suite de l'accroissement de ses pouvoirs, les élections au Parlement Européen qui se tiendront au printemps 2009 seront déterminantes pour l'avenir de l'Europe. Elles seront pour chacun de nous l'occasion de contribuer par son vote à donner un nouveau souffle au projet européen. C'est donc un devoir dont nous devons prendre conscience dès maintenant ■

JEAN-LOUIS GASQUET

Président du Mouvement Européen des Yvelines
Membre du Bureau National du
Mouvement Européen France

Le « triangle décisionnel »

Le Parlement européen, dont le siège est à Strasbourg, dispose de trois lieux de travail.

Strasbourg - Le **Parlement** y tient normalement ses sessions plénières. Les députés s'y rendent une semaine par mois. Un certain nombre de sessions supplémentaires se tiennent à Bruxelles.

Bruxelles - La **Commission européenne** établit les projets législatifs qu'elle soumet au Parlement et au **Conseil de l'Union européenne** qui siège également à Bruxelles. Le Conseil se prononce sur la législation européenne avec le Parlement. Certaines sessions ont lieu à Luxembourg.

Luxembourg - Le **Secrétariat général** est, pour la quasi-totalité de la gestion administrative, installé à Luxembourg.

Quelques chiffres

- Les députés sont au nombre de 785, élus au suffrage universel pour 5 ans, dont 78 pour la France (36 femmes-42 hommes), et répartis en 8 groupes politiques.

- Les dépenses administratives de l'Union représentent 6% du budget total.

La contribution par jour et par citoyen européen est de 0,70 €.

© Communautés européennes, 2006

3 - INSTRUCTION CIVIQUE

L'ADAMY inscrit, dans son objet énoncé à l'article 2 de ses statuts, la mise à disposition, « des pouvoirs publics, des collectivités locales, des associations intéressées, les connaissances et compétences acquises au cours de leurs mandats (de ses membres), et ce dans le domaine de la formation civique, des enquêtes publiques, de la médiation ou tout autre sujet au service de la collectivité ».

Les thèmes et leurs variétés exposés ci-dessous illustrent le dynamisme de l'ADAMY qui tient à l'engagement totalement dévoué de ses membres, avec rigueur et convictions.

L'ADAMY en milieu carcéral : prisons et citoyenneté

Suite à de premières visites en 2006, nous avons continué plus régulièrement à intervenir dans les prisons des Yvelines pour parler aux détenus de nos institutions, de l'Europe. Il faut dire que 2007 se prêtait bien à ces interventions. Le choc de la découverte de la prison étant passé, nous pouvons dire que nous sommes déjà des grands habitués, habitués au contrôle, aux portes à passer, à une certaine lenteur de l'administration et à des changements de date parfois intempestifs.

Néanmoins nous avons eu 3 interventions à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy et une à la prison des femmes de Versailles.

A Bois d'Arcy nous avons eu des assistances qui se sont montrées plus participatives, plus intéressées quoique étant toujours aussi diverses. Ainsi lors d'une intervention sur 10 participants il y avait 9 nationalités ! Dans l'ensemble les personnes interviennent avec des questions pertinentes mais il y a toujours deux ou trois sujets qui suscitent des discussions violentes et des a priori contre lesquels il est difficile de lutter. Ainsi en est-il de l'honnêteté des élus, ils pensent à peu près tous qu'ils perçoivent des pots de vin lors des marchés et de citer

tel Maire de leur commune dont ils sont certains qu'il a touché une enveloppe!

La deuxième discussion intervient avec la présentation de la devise de la république : « liberté, égalité, fraternité ». Si le premier mot ne les choque pas, le deuxième et le troisième entraînent des discussions fortes et argumentées toujours dans le même sens que vous pouvez deviner.

Dans ce contexte l'intervention à la prison des femmes a ressemblé à une visite touristique. Il est vrai qu'elle se déroulait à l'intérieur d'une semaine de formation qui comprenait des cours de secourisme, des cours de civisme etc. L'assistance studieuse, prenant des notes a posé des questions dans une ambiance sereine et détendue. Il est vrai que dès le passage de la porte l'ambiance était très différente.

Pour 2008 la direction des services sociaux de la pénitencière nous a demandé de faire notre intervention sur une journée la matinée étant consacrée à l'Europe et l'après midi à la France. Ce qui augure bien de la suite du programme et de son installation dans la durée ■

MICHEL BARNIERAS

En charge du civisme dans les prisons

Michel.barnieras@centralien.net Tél/ 01 34 62 86 34

L'ADAMY et la Police Nationale : formation des *Cadets de la République*

Lors de l'Assemblée Générale du 7 mars 2006, il était fait mention de la mise en place dans la Police Nationale de la formation nouvelle de « Cadets de la République », jeunes embauchés destinés à apporter une aide, à l'issue de leur formation, aux gardiens de la paix. Depuis, deux promotions ont vu le jour et une troisième est en formation.

Avec Bernard Hugo, nous intervenons ensemble, représentants l'un un ancien Maire d'une ville très importante (Trappes) et assez fortement typée, l'autre ancien Maire d'une commune de 3000 habitants, à caractère rural et résidentiel.

L'ADAMY apporte ainsi, après préparation avec le service Formation de la Police Nationale, un certain éclairage en *civisme* auprès de ces jeunes Cadets. Les questions abordées sont diverses. Elles portent sur les institutions politiques françaises, mais également sur la nature

des relations devant exister entre la Police Nationale, ses représentants et la Commune, son Maire, son Conseil Municipal, en fait sur la collaboration effective des acteurs en présence, afin d'obtenir la synergie de leurs moyens en matière de sécurité.

Au cours des réunions, nous avons constaté un vif intérêt des Cadets en formation, manifesté par de nombreuses et intéressantes questions.

La 3^{ème} actuelle promotion suit le programme suivant, comme les deux premières promotions déjà en place :

- Formation de 12 mois, alternant des cours en lycée professionnel et en école de police (Lycée Jules Verne à Sartrouville) : français, mathématiques, histoire, géographie, informatique, langue vivante (anglais).
- Cours, également en école de police, pendant 2 semaines de formation professionnelle, à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité.

- Egalement, pendant 12 mois, 7 semaines sont consacrées un stage pratique en commissariat.

Dès la fin de la scolarité, le jeune peut se présenter, après préparation, au concours de gardien de la paix et poursuivre son contrat en qualité d'adjoint de sécurité comme Cadet de la République.

Aucun diplôme n'est exigé au moment du recrutement, ce qui constitue une deuxième chance pour des jeunes d'origines diverses n'ayant pas encore trouvé d'emploi, à condition d'être de nationalité française, âgé de 18 ans à moins de 26 ans, être d'une bonne condition physique et mesurer au moins 1m60.

Conditions identiques pour tous les jeunes, hommes ou femmes.

Cette participation de l'ADAMY auprès de la Police Nationale s'est adaptée dans de très bonnes conditions avec les Directions successives dans le département et s'est associée sans difficulté aux variations des programmes de formation auxquels nous avons collaboré dans un esprit de « Toujours Servir » ■

ROLAND BERNUZEAU
Vice-Président de l'ADAMY

En charge du civisme auprès de la Police Nationale et de la Gendarmerie
Tél/Fax 01 30 54 40 52

L'ADAMY et l'éducation nationale : écoles élémentaires, collèges, lycées ...

A l'initiative de **Robert Brame**, poursuivie par **Roland Prédieri**, l'ADAMY a mis en place une importante action d'instruction civique pour un public scolaire. L'intérêt suscité par ces interventions ressort du bilan suivant.

De 2001 à juin 2007, 70 classes d'écoles élémentaires, de collèges, de lycées, de regroupements de délégués de classes ont accueilli d'anciens élus avec intérêt et respect, «être en direct avec de vrais élus... » ! Cela représente près de **2000 jeunes élèves**.

Pour cette rentrée scolaire 2007/2008, les enseignants se sont manifestés auprès de l'ADAMY fin décembre 2007 à réception d'un courrier de **Joël-René Dupont**, Inspecteur d'Académie de Versailles, portant à leur connaissance la proposition d'intervention d'anciens élus dans leurs classes.

Il est important de souligner le soutien efficace de l'inspecteur dans la réussite de cette entreprise de complémentarité par rapport au travail des enseignants.

La demande s'est avérée importante en nombre, l'approche des élections municipales en mars 2008 est en grande partie à l'origine de celle-ci. Cependant, les sujets portant sur l'environnement, l'urbanisme, la citoyenneté au sens le plus large, les institutions françaises, la naturalisation, sont également demandés par les élèves eux-mêmes.

Pour cette période écoulée, les questions portaient pour la plupart sur la gestion de la commune, le rôle du maire, de ses adjoints, qui les « paye » et combien...

Il est de constater que l'environnement dans lequel vivent les élèves et l'impact de l'information via les médias excitent leur curiosité. A savoir « *le maire fait-il les lois, peut-il être condamné, est-il un citoyen comme un autre, les maires gagnent beaucoup d'argent, les étrangers ne peuvent accéder à certains emplois et se voient refuser la naturalisation, la mairie entretient-elle les édifices religieux....* ».

L'équipe volontaire a dû faire face à un rythme important de déplacements dans le département.

En 2008, pour les quatre premiers mois, 30 classes ont déjà été visitées, soit 840 élèves et 140 délégués de classes.

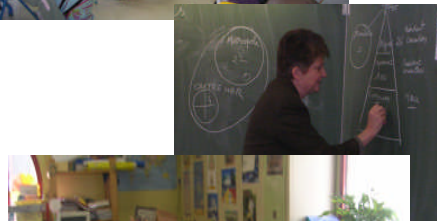


© ADAMY

Le calendrier est encore chargé jusqu'à la fin de ce premier semestre.

Certains enseignants ont d'ores et déjà sollicité les intervenants pour l'année prochaine. En effet, les élections européennes à venir vont justifier de nombreuses interventions.

Aussi, l'ADAMY lance un appel à toute personne intéressée à venir rejoindre



le groupe d'intervenants actuels. Qu'elle n'hésite pas à prendre contact pour en savoir plus sur le contenu et le déroulement de ces interventions. Une formation et un accompagnement lui seront assurés, précisions faites que les interventions se font toujours à deux pour favoriser une intervention dynamique. Cette expérience enrichissante, particulièrement utile et très appréciée des enseignants, vient s'inscrire tout naturellement dans le prolongement de la vie d'un élu.

Ceux qui veulent s'y essayer ne le regretteront pas ! ■

Question posée par une classe
Que se passe-t-il lorsqu'à l'issue du scrutin, les 2 ou 3 listes restantes ont absolument le même nombre de voix ?

Connaissez-vous la bonne réponse !

Réponses
1- On fait des tirés au bulletin
2- On choisit celui qui est déjà maire
3- On fait la moyenne d'âge de tous les candidats et c'est la liste qui a la moyenne la plus élevée qui l'emporte **Gagné !!**
4- On fait un tirage au sort en présence de M. le Préfet et d'un huissier

MARIE-CHRISTINE DAVY
mariechristine.davy@neuf.fr
Portable : 06 85 11 85 59

3 - INSTRUCTION CIVIQUE

L'ADAMY et les nouveaux naturalisés français



© Mairie de Versailles-Jacques Postel

Les interventions de l'ADAMY, dans ce secteur d'activité, ont encore été assez nombreuses au cours de 2007, mais elles ont eu lieu à un rythme moins soutenu qu'en 2006, année qui, rappelons le, avait connu un développement considérable entre les quatre points officiels de cérémonie de remise de décret de naturalisation dans notre département, les Hôtels de Préfecture de Versailles et les Hôtels de Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye, Mantes La Jolie et Rambouillet.

Toutefois, les représentants de l'ADAMY ont participé à 34 cérémonies tout au long de l'année civile 2007. Au cours de chacune d'entre elles, près de 50 à 60 décrets ont été remis.

Il est bon de préciser que les membres de notre association interviennent durant une heure avant l'arrivée du Représentant de l'Etat et des Elus locaux. Ce temps est réservé à un exposé sur le fonctionnement des institutions françaises, la notion de citoyenneté, les droits mais aussi les devoirs de tout citoyen français, temps privilégié qui favorise le dialogue avec les différents récipiendaires toujours très reconnaissants de l'accueil qui leur est réservé. La cérémonie qui s'en suit, en présence des autorités citées ci-dessus, revêt de ce fait un caractère plus convivial. ■

MARIE-HELENE REGNOUF
En charge des cérémonies de naturalisation

4 - L'ADAMY et les enquêtes

Les enquêtes publiques sont l'occasion d'utiliser nos expériences d'anciens élus et de les mettre à la disposition des demandeurs de ces enquêtes. L'enquête publique est aujourd'hui une procédure qui permet, en toute indépendance, de rapprocher les citoyens et les décideurs, de faire valoir la nécessité de protéger l'environnement, donc d'améliorer le cadre de vie.

Etre commissaire enquêteur, c'est figurer sur la liste du Tribunal Administratif de Versailles sous le contrôle duquel se réalisent les enquêtes. Pour y figurer il faut faire acte de candidature auprès de la Préfecture, en envoyant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé; une commission se réunit début septembre pour choisir des candidats qui sont reçus par la Présidence du Tribunal Administratif assistée de personnes des services préfectoraux.

Aujourd'hui cinq membres de l'ADAMY figurent sur la liste. Deux ont été chargés d'enquêtes en 2007.

Yves Guibert a réalisé trois enquêtes.

■ Dans les Yvelines : à **Meulan**, quatre modifications de POS; aux **Mureaux**, création d'une nouvelle voie; à **Fontenay le Fleury**, transfert d'une voie privée dans le domaine communal.

François Neveu a réalisé quatre enquêtes.

■ Dans l'Essonne, à **Vert le Petit**, modification du POS et à **Ormoy**, extension d'une laverie de linge.
■ Dans les Yvelines, à **Trappes**, transfert de trois voies privées dans le domaine communal et à **Limay**, création d'une unité industrielle de régénération de bouteilles de boissons gazeuses.

François Neveu est à votre entière disposition pour détailler cette rubrique si vous souhaitez vous engager dans cette activité ■

FRANCOIS NEVEU
En charge des enquêtes publiques
francois.neveu@numericable.fr Tél/ 01 30 50 12 43

Disparition

L'ADAMY a eu la tristesse de perdre, en 2007, **Noël Bridonneau**, ami fidèle, ancien maire adjoint du Pecq-sur-Seine, ville à laquelle il était très attaché et au service de laquelle il aura passé beaucoup de son temps durant vingt quatre ans. Architecte de profession, il s'est surtout consacré à l'urbanisme.

Toujours très présent auprès de l'ensemble de la population, il l'était également pour sa famille et ses amis malgré ses nombreuses occupations. Il a œuvré auprès de trois maires, Pierre Régis, Françoise Colas et Alain Gournac, qui l'ont tous très apprécié.



Les Mariannes du Civisme 2007 : une grande action civique de la FAMAF



Inspirée par l'exemple de la Dordogne en 2004, la Fédération a décidé au Congrès de 2006 d'organiser en 2007 un grand concours national de civisme, en classant toutes les communes de France (y compris les communes et les Territoires d'Outre-mer) selon leur taux moyen de participation aux quatre tours de scrutin de 2007 : élection présidentielle et élections législatives.

Les données de base ont été fournies par le Ministère de l'Intérieur, sous la forme d'un fichier Excel, comprenant une ligne par commune, avec toutes les informations nécessaires sur le département, la commune et les scrutins.

Pour rendre la compétition aussi juste que possible, il a été convenu que pour les communes n'ayant eu qu'un tour aux législatives, un 2^{ème} tour fictif identique au 1^{er} serait inclus dans ces listes. Cette solution, qui tenait compte de la réalité des deux élections, avait pour but de ne pas désavantager les communes ayant eu deux tours aux législatives, car les taux de participation à ces élections ont été sensiblement plus faibles que ceux des présidentielles et auraient compté deux fois pour ces communes au lieu d'une fois pour les autres communes.

Les informations du Ministère de l'Intérieur étaient difficilement utilisables sur un ordinateur familial, car les communes n'ayant fait qu'un tour aux législatives n'étaient pas listées dans le document du 2^{ème} tour et les remettre dans la liste commune était un travail considérable. Le responsable Informatique de l'AMF, heureusement, a pu nous dépanner avec l'aide du logiciel Access, et nous fournir une liste complète de toutes les communes avec 4 colonnes de résultats.

A partir de ce document, on a pu calculer le nombre moyen d'inscrits et taux moyen de participation de chaque commune. Pour chaque département il a été établi un tableau classant ses communes par strates. Enfin, un classement national a été établi, faisant ressortir pour chaque strate les 5 communes les plus civiques.

Chaque département a reçu le tableau de ses résultats et le tableau des résultats nationaux, enregistrés sur un CD-Rom. Il faut remercier Michel Racle (Président de l'ADAMA du Jura) pour sa participation aux réflexions initiales du projet, ainsi que Marie-Hélène Regnouf, Michel Barnerias et Hélène Brame (des Yvelines), qui m'ont efficacement aidé

dans ce long et fastidieux travail des calculs, commune par commune, (il y en a tout de même 36.659 !!) et des expéditions des résultats.

Méthode de calcul

1 - selon les nombres moyens d'inscrits

- 0 à 100	- 501 à 1.000
- 101 à 250	- 1.001 à 3.500
- 251 à 500	- 3.501 à 10.000
plus de 10 000	

2 - pour chaque strate selon les taux de



UMY
A Rambouillet, les 7 lauréats : Courgent, Dauphine-en-Yvelines, Feucherolles, Le Tarré-Gaudran, Marly le Roi, Montcharvet, Saint-Rémy-les-Chevreuses

participations décroissants

Le 20 novembre 2007, au sein du Congrès des Maires de France, Messieurs Jacques Pélissard, Président de l'AMF et Pierre Ludin, Président de la FAMAF, ont solennellement remis un magnifique trophée aux 7 premières communes lauréates et un très joli diplôme aux 35 premières communes.

Le 31 janvier 2008, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'UMY, à la mairie de Rambouillet, le Président Guy Pélissier, le Sénateur Gérard Larcher et moi-même avons remis de même une grande et belle plaque en acier émaillé aux 7 communes lauréates des Yvelines et un beau diplôme aux 35 premières communes. La cérémonie a été chaleureuse et sympathique et l'ADAMY a reçu à cette occasion remerciements et félicitations pour toutes ses actions pour le développement du civisme de nos concitoyens ■

YVES GUIBERT
Vice-Président de la FAMAF

Congrès FAMAF 2008

Selon la tradition, notre Fédération organise un congrès tous les deux ans, à chaque fois dans un département différent. Pour l'année intermédiaire, il y a une simple Assemblée Générale, à Paris

En 2008, ce congrès se déroulera du mardi 30 septembre au vendredi 3 octobre, à Fréjus (Var). Comme dans tout mouvement, le congrès est toujours un temps fort qu'il ne faut pas manquer ! Cette année, il y a en outre deux bonnes raisons de participer au congrès. Le lieu choisi est particulièrement attractif (on pourra peut-être encore se baigner !) et nous devons choisir un nouveau Président, puisque le Docteur Pierre LUDIN, fondateur de la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjoints de France (FAMAF), rend son tablier après plus de 15 ans de dévouement efficace pour notre « Servir Encore » !

Les membres de l'ADAMY sont invités à se manifester dès que possible auprès de Marie-Hélène REGNOUF, notre dévouée secrétaire. Si nous sommes assez nombreux, nous pourrions organiser un voyage de groupe, sensiblement moins cher.

mh.regnouf@wanadoo.fr Portable : 06 18 61 07 99

6 - PARTAGER en voyageant

Le conseil d'administration de l'ADAMY a décidé de proposer à ses membres d'aller à la rencontre des capitales européennes, tant sur le plan culturel et touristique que sur celui du fonctionnement de leurs institutions en organisant des rencontres avec des élus. La première capitale visitée a été Luxembourg. Le prochain voyage conduira vers les pays baltes.

Escapade au Luxembourg 11,12 & 13 septembre 2007

Départ en car tôt le matin du premier jour pour les 25 participants, arrivée à Luxembourg à midi, puis installation et déjeuner dans un hôtel confortable du centre ville.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la ville et des casemates du Bock, système de défense souterrain datant du 17ème siècle, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ensemble des fortifications créées par Vauban valut au Luxembourg le nom de «Gibraltar du Nord».

Durant ce séjour, nous avons successivement découvert le Château des Comtes de Vianden, construit au XIème siècle, sur un piton rocheux, restauré depuis le XVIIème par la famille d'Orange-Nassau, puis la typique petite cité médiévale d'Echternach, ensuite la région du Müllerthal, appelée la Petite Suisse Luxembourgeoise suivie de la visite de Luxembourg-Ville.

Nous avons bénéficié d'un accueil particulier et d'une visite conférence au Parlement Européen, situé sur le plateau du Kirchberg, grâce à la complicité d'une cousine de l'une d'entre nous y travaillant depuis de nombreuses années. C'est ainsi que Jean-Louis Cougnon, Chef de Division à la Direction Générale de l'Information, nous a exposé le rôle et le fonctionnement du parlement à Luxembourg dont l'importance est bien souvent ignorée de nous tous. Cette présentation a eu lieu dans l'hémicycle Robert Schuman où est née l'Europe par la création de la CEECA. Ce temps privilégié s'est prolongé par un échange de questions/réponses autour d'une collation.

Notre séjour au Luxembourg s'est terminé par la visite guidée du Musée Historique de la ville (maquettes et scénographies sur le développement de la cité) et un court passage devant le palais Grand Ducal.

Brigitte Aïvaz



BRIGITTE AÏVAZ

A noter ! A travers les pays baltes, Vilnius, Kaunas, Riga Tallinn 23 au 29 mai 2008

Il est encore temps de vous inscrire pour ce voyage préparé dans les meilleurs conditions avec la complicité bienveillante de Richard Backis, ancien ambassadeur de Lituanie en France, demeurant une partie de l'année à Chatou, beau-père d'une fille de notre ami et membre Pierre Bertrand.

Contactez rapidement Anne-Marie Ramousse. Portable 06 09 74 02 53

La vie de l'Association

Activités 2007

Conférence de presse à la Mairie de Versailles pour la présentation des Mariannes
Escapade au Luxembourg
Basilique Saint Denis
Maison de Jean Monet
Congrès des Maires de France

Activités en 2008

Conférence sur l'POIN du Plateau de Saclay

En prévision (dates à confirmer)

L'OREAL
Laboratoire national d'hydraulique - EDF
Les archives départementales de Saint-Quentin - en - Yvelines
Conférence : Histoire des Mariannes

Remerciements les plus sincères et chaleureux à **Jean Dionisi** qui vient de démissionner de son poste de Trésorier adjoint de l'ADAMY. Toujours présent, avec une élégante gentillesse, nous regrettons son départ et lui souhaitons de profiter agréablement de ce temps retrouvé.

Le conseil d'administration

Assemblée Générale Mars 2007

L'AG 2007 s'est tenue à Fourqueux le 22 mars à l'invitation du maire M. Jean-Paul Binard également Président d'Honneur de l'ADAMY.

Après nous avoir souhaité la bienvenue, Jean-Paul Binard nous présenta sa ville à laquelle il est très attaché. Rappelons qu'il a su lui conserver un caractère de village d'Ile de France tout en la dotant d'équipements répondant à la vie actuelle.

A la fin des travaux proprement dits de l'assemblée générale, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Rollon Mouchel Blaisot, Sous-Préfet de St-Germain-en-Laye et M. Alain Gournac, Sénateur Maire du Pecq sur Seine qui ont prononcé quelques mots bienveillants à l'égard de l'ADAMY soulignant le rôle de l'association auprès de nos concitoyens. Ils ont particulièrement insisté l'un et l'autre sur l'action à entreprendre auprès des jeunes de 18 ans. « *Nous sommes au service de nos concitoyens mais pas au service d'intérêts individuels* » nous ont-ils précisé. « *Il faut combattre l'individualisme, l'égoïsme et redonner du sens à l'action collective.* » **L'AG 2008 se tiendra le 3 Avril à Montigny-le Bretonneux où nous serons accueillis par le Maire M. Michel Laugier brillamment réélu au mois de Mars dernier.**

LA FAMAF en Croisière Vers la Nouvelle Europe 19 au 26 mai 2007

par Jean Dionisi

Voyage fédéral regroupant 224 anciens élus représentant 39 départements

Promenade dans Hambourg (seconde ville d'Allemagne), ses canaux et son port.

Départ de Kiel, à bord du paquebot MSC LIRICA, escales commentées à Copenhague, Visby, Riga, Helsinki, Saint Petersburg.

Réceptions officielles à Copenhague et Helsinki. Discours de nos hôtes, emprunts de réalisme et de pragmatisme.

Conférence du Président Pierre Ludin sur les Vikings et leurs frasques.

Séjour sur un paquebot de rêve, avec un service impeccable : théâtre, musique et ...le grand horizon et le plaisir des amitiés sincères.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Yves GUIBERT (Marly-le-Roi) Adresse courriel : yguibert@noos.fr

Vice-Présidents Roland BERNUZZEAU (Feucherolles) - Jacques LECLERC (Rocquencourt) - Brigitte AÏVAZ (Cernay-la-Ville) - Maurice VENOT (Bréval)

Secrétaire générale Hélène BRAME (Noisy-le-Roi) - **Secrétaire général adjoint** Dominique TULASNE (Saint-Nom-la Bretonne)

Trésorier Marie-Hélène REGNOUF (Chatou) - **Trésorier adjoint** François NEVEU (Elancourt)

Administrateurs Marie-Christine DAVY (Chatou) - Françoise EATON (Versailles) - Bernard HUGO (Trappes) - Roger PETIT (Longnes-sous-Bréval) - Roland PREDIERI (Villepreux) - Anne-Marie RAMOUSSE (Carrières-sur-Seine)

TRAIT D'UNION N° 8 -

Editeur ADAMY Publication gratuite

Directeur de la publication : Yves Guibert

Rédaction : Brigitte Aïvaz-Michel Barnerias-Hélène Brame

Jean Dionisi - Jean-Louis Gasquet - Yves Guibert -

Anne-Marie Ramousse - Marie-Hélène Regnoulf

Conception : Marie-Christine Davy

Photographies : ADAMY

ADAMY Association des Anciens Maires et Adjoints des Yvelines
Association loi 1901 déclarée sous le numéro 12 155

Siège social : Hôtel du département 78000 VERSAILLES

Courrier : 7 avenue d'Aligre 78400 CHATOU

☎ 01 30 71 20 97

Adresse courriel : mh.regnoulf@wanadoo.fr

Site internet FAMAF : www.anciens-maires.org